

CAIF

Conseil des Associations Immigrées en France
Pour la Promotion de la Vie Associative

ASSEMBLEE GENERALE

5 et 6 Oct 1985
ECOUBLAY

JANV. 86

46 Rue de Montreuil - 75011 PARIS
Tél. : 43.72.75.85 - 43.72.28.71

SOMMAIRE

I INTRODUCTION	3
«UNE AVANCEE POUR LA PROMOTION DE LA VIE ASSOCIATIVE»	3
II LES COMMISSIONS	
«MOUVEMENT ASSOCIATIF IMMIGRE»	6
STRUCTURES ET FONCTIONNEMENT»	14
III MOTIONS ET RECOMMANDATIONS	
-DROITS POLITIQUES	16
- LE FAS	17
- REPRESENTATION	18
- CONTRE L'APARTHIED	19
- LISTE DES ASSOCIATIONS DU CAIF	20

INTRODUCTION

«UNE AVANCEE POUR LA PROMOTION DE LA VIE ASSOCIATIVE»

L'Assemblée Générale du C.A.I.F. s'est donc tenue les 5 et 6 octobre 1985 à Ecoublax. Deux jours durant, les militants des diverses Associations membres du C.A.I.F. se sont penché depuis sa constitution (Février 1984) et surtout sur ses perspectives d'avenir.

Cette Assemblée Générale intervient à un moment et dans un contexte extrêmement important marqué par les préparatifs des prochaines élections et par les différentes initiatives que les Associations Immigrées et Issues de l'Immigration, ainsi que tout le Mouvement Anti-Raciste, sont en train de préparer.

DONNER UN CONTENU A L'INSERTION

Rappelons que l'Immigration est le résultat combiné des politiques économiques et sociales des pays d'origine d'une part et des besoins des sociétés industrialisées capitalistes de l'autre ; les communautés ont toujours été confrontées dans un double combat : combat de classe en France et solidarité avec les luttes des travailleurs et des peuples des pays d'origine. Tel est le point de départ qui a souvent motivé et mobilisé les différentes communautés et les Associations.

Cependant, aujourd'hui une évolution est en train de s'opérer qui, peut remettre en cause ces motivations et mobilisations, donner à ces dernières une articulation nouvelle. Les Communautés issues de l'Immigration sont devenues une donnée permanente et structurelle de la Société Française.

D'où la nécessité de « donner un véritable contenu et des formes à l'insertion, qui garantissent et respectent nos identités culturelles. »

Or ni la politique gouvernementale, malgré les discours, ni, visiblement, la Société Française ne sont en mesure, actuellement, d'admettre cette réalité nouvelle de l'Immigration qui n'est finalement qu'un aspect des profondes mutations et transformations en cours dans tous les domaines (économiques, social, culturel, politique, institutionnel, technologique...).

Le racisme, la xénophobie ainsi que les solutions simplistes à caractère électoralistes sont autant de manifestations de ces pesanteurs.

De même les Communautés et leurs Associations ne font pas exception et ne sont pas en dehors de cette évolution ou de ces pesanteurs. Ainsi, la « question de l'insertion se pose avec acuité et ne peut plus être contournée » ou reportée. Nous avons à prendre nos responsabilités dans ce processus.

Ainsi, « la lutte pour la résolution de nos problèmes renvoie aux problèmes des Droits Civiques et Politiques ». Toutefois « le Droit de vote en particulier n'est pas à dissocier des revendications sociales ».

LA PLACE DU MOUVEMENT ASSOCIATIF

En ce qui concerne la place et le rôle du Mouvement Associatif Immigré, il a été mis l'accent sur 3 principales directions :

- occuper et investir de nouveaux espaces
- regrouper et unifier les diverses composantes du Mouvement
- démarginaliser la vie associative immigrée et s'intégrer dans l'ensemble du tissu associatif français.

De même qu'il a été réaffirmé avec force l'importance pour le Mouvement Associatif en général, et tout particulièrement les Associations de Jeunes et de Femmes, de la question de l'autonomie.

Se pose ainsi une question essentielle de la reconnaissance du Mouvement Associatif et la question de la représentation et le Fonctionnement démocratique des structures et instances consultatives. Ainsi les associations du C.A.I.F. constatent que le « choix dans les orientations et décisions arrêtés par ces organes... ne correspondent pas forcément aux attentes et aspirations de nos communautés et leur Mouvement Associatif nous réclamons avec force, que notre représentativité soit légitimée au sein des organes consultatifs appelés à se prononcer sur les décisions concernant la collectivité immigrée ».

Enfin, les Associations du C.A.I.F. dans leurs soucis de démarginalisation estiment que cette « représentativité soit étendue à d'autres organes consultatifs ». En effet il faut savoir que les Associations Immigrées ne sont pas représentées ni au sein du C.N.V.A., ni au F.N.D.V.A., ni au C.E.S.

EN FINIR AVEC LES « DEUX POIDS DEUX MESURES »

Outre ces questions d'orientation, de représentation, le Mouvement Associatif ressent fortement le poids du manque évident de moyens de vie (notamment les moyens financiers). Aujourd'hui les Associations ne peuvent plus se contenter de survivre par les miettes que l'on veut bien leur accorder et s'accommodent mal de la discrimination de fait dont elles sont l'objet en matière de subventions. Ces préoccupations sont le reflet du développement quantitatif et qualitatif du Mouvement Associatif.

Il en est de même de nos rapports avec le FAS, tant au niveau de la question des critères de celle de la part généralement accordée par rapport aux demandes initiales qu'au niveau des retards dans le mandatement, constituant des handicaps que les Associations ne peuvent plus tolérer.

C.A.I.F. UNE EXPERIENCE INTERCULTURELLE, UNE DYNAMIQUE UNITAIRE :

Enfin, les membres du C.A.I.F. ont réaffirmé l'importance qu'elles attachent à la dimension pluriculturelle du C.A.I.F. en même temps que le caractère démocratique de leur combat.

- Le C.A.I.F. est un instrument de Promotion et de Développement de la Vie Associative dans les Communautés. D'où l'importance et la nécessité de mettre à la disposition du plus grand nombre d'associations des moyens adéquats (Formation, Information, Documentation, Salles de réunion, Conseil juridique, aide à la constitution et au démarrage d'activités...).

Prendre en compte la diversité n'empêche en rien, au contraire, la coordination et l'unité. En plus de nombreuses demandes d'adhésions, se pose la question de la régionalisation. L'Assemblée Générale a insisté sur cette nécessité qui est la régionalisation qui devra être impulsé dans des délais assez brefs.

Conscientes de leurs faiblesses mais aussi de leurs points de force, les Associations Immigrées et Issues de l'Immigration ont une lourde responsabilité vis à vis de leur communauté et de l'avenir immédiat, quand à la manière d'apporter les solutions aux questions fondamentales de l'insertion, du retour, des droits politiques, de la lutte anti-raciste...

L'Assemblée Générale du C.A.I.F. a contribué à poser quelque jalons, le reste dépend de l'ensemble du Mouvement Associatif issu de l'Immigration (notamment les Jeunes et les Femmes) en même temps qu'il dépend de la volonté politique des Pouvoirs Publics de prendre en compte les préoccupations et aspirations des communautés et de leurs associations.

En tout état de cause il ne saurait être question de revenir à la situation d'infra-droit d'avant 1981.

COMMISSION «MOUVEMENT ASSOCIATIF IMMIGRE»

Un regard sur l'évolution historique du Mouvement Associatif immigré durant les dix dernières années et au vu de l'évolution de la situation économique, politique et sociale dans laquelle il se meut, nous permet de définir les caractéristiques de ce mouvement, ses principales tendances d'évolution et ses grandes lacunes.

I LES CARACTERISTIQUES DU MOUVEMENT ASSOCIATIF IMMIGRE EN FRANCE

Durant les dix dernières années, le Mouvement Associatif Immigré a eu à faire face aux pratiques migratoires instaurés par les gouvernements successifs en France tout en tissant et en essayant de mieux appréhender leurs problèmes.

Cette lutte, dans un contexte difficile se caractérisant par la crise mondiale va permettre au Mouvement Associatif d'avancer sur plusieurs plans :

- l'acquisition d'une autonomie organisationnelle aujourd'hui reconnue par les autorités et les partenaire sociaux.
- la multiplication de strucutres associatives notamment après l'abrogation du décret loi 1939 et surtout au niveau des jeunes et des femmes immigrées.
- la diversification des associations selon leur appartenance communautaire, leurs objectifs et leur espace social et géographique
- une présence de plus en plus large et toujours plus active dans les différentes luttes et les multiples espaces culturels et sociaux.
- l'amorce d'une homogénéisation sur les principales revendications de l'immigration.

Ces différents points n'étant que relatifs et non exhautifs n'en demeurent pas moins les principales caractéristiques d'un Mouvement Associatif en France aujourd'hui.

II LES PRINCIPALES TENDANCES DU MOUVEMENT ASSOCIATIF IMMIGRE EN FRANCE

Pris dans la conjoncture économique et sociale d'aujourd'hui, et en considération de l'aspect structurel de l'immigration, de stabilisation, de son installation permanente en France et au regard du renforcement de l'immigration familiale avec ce que cela admet comme besoins sociaux et culturels pour la femme, le jeune et l'enfant immigré. Le Mouvement Associatif Immigré connaît aujourd'hui une évolution dans ses conceptions de

la vie associative et dans sa présence organisée que nous pouvons résumer dans les principales tendances suivantes :

- la nécessité d'occupation de nouveaux espaces d'action culturelle, sociale et politique
- le renforcement de son autonomie notamment chez les jeunes et les femmes.
- le besoin de regroupements organisés
- la nécessité de démarginalisation et de reconnaissance institutionnelle.

Ces quatre tendances de l'évolution du Mouvement Associatif Immigré sont présentes au niveau de l'ensemble de ses structures avec ici ou là un aspect plus renforcé et plus dominant qu'un autre.

Elles font le rapport, entre les différentes composantes de ce Mouvement, entre ce Mouvement et les autorités ainsi que les partenaires sociaux, en sont, en relative mutation, et tendent à se clarifier davantage au profit de l'immigration.

III LES LACUNES DU MOUVEMENT ASSOCIATIF IMMIGRÉ EN FRANCE

L'apparition renforcée du Mouvement Associatif Immigré en France, bien qu'elle soit à son avantage et au profit des populations immigrées, elle n'en demeure pas moins sujette à plusieurs lacunes que si elles restent non comblées, risquent de devenir un obstacle majeur pour son avancée.

Ces lacunes sont de trois ordres :

- *sur le plan de l'information*

L'ensemble du Mouvement Associatif français de solidarité avec les travailleurs immigrés a su se forger les moyens de propagande, de communication et de presse nécessaire à ses activités.

Comparé à lui, le Mouvement Associatif Immigré est totalement inopérant. Sans un travail assez poussé à ce niveau, le Mouvement Associatif Immigré risque à plus ou moins brève échéance de se retrouver démuné de tout moyen de coordination, de recommunication et donc étouffé dans l'oeuf. Il est impératif pour lui de pourvoir des moyens adéquats dans ce domaine, de faire la preuve de son esprit créateur et imaginatif pour pouvoir répondre à l'impératif de participer et de mener le débat d'idées sur la présence immigrée en France.

- *sur le plan de la formation :*

Jusqu'à présent le Mouvement Associatif Immigré s'est contenté d'une formation fort aléatoire et à plusieurs égards dilletante et artisanale. La formation lui faisant défaut, il se retrouve, par manque de cadres, par manque de réflexion et par une conception simpliste et réductrice hors du champ d'action de l'immigration, marginalisé et incapable de s'assurer en tant que mouvement social autonome.

- *sur le plan des moyens humains, matériels et financiers :*

Il suffit à cet égard de préciser que le manque de cadres et s'adaptant aux nouvelles conditions de communication médiatique ainsi que la marginalité au niveau des finances font que le Mouvement Associatif Immigré en France se trouve en retard d'une génération par rapport au Mouvement Français de Solidarité avec les travailleurs Immigrés.

Le C.A.I.F. après 2 ans d'existence :
Pour quel outil au service des Associations?
et pour quelle présence active au sein des populations immigrées?

I POUR QUEL OUTIL AU SERVICE DES ASSOCIATIONS DE TRAVAILLEURS IMMIGRÉS ?

partant des lacunes du Mouvement Associatif Immigré en France cités au-dessus, il apparaît tout à fait naturel que le C.A.I.F., en tant qu'instance de promotion de la vie associative, se doit de mettre tout en oeuvre pour combler les manques et permettre à l'ensemble des associations immigrées toutes communautés et toutes spécificités confondues de se retrouver dans les actions d'information et de formation qu'il entreprend ainsi que la structure qui les sous-tend.

Pour ce faire il est impératif que le C.A.I.F. doit :

1/ Adopter son action de propagande et de presse en vue de la diversifier selon les réalités de l'immigration, ses préoccupations et les besoins de ses associations.

2/ Forger une structure de formation qui s'attaque dans un premier temps à l'impératif de formation, des formateurs et à la réponse aux besoins immédiats des associations et dans un deuxième temps, préparer la mise en place d'une structure de formation.

3/ Mettre en place une infrastructure capable de répondre à ces impératifs en dotant le C.A.I.F. de moyens humains plus larges, de moyens matériels plus efficaces et en menant une action financière plus offensive et plus audacieuse...

II POUR QUELLE PRESENCE AU SEIN DES POPULATIONS IMMIGRÉES ?

Aujourd'hui, les principales questions de l'immigration vont être résolues de plus en plus sur le terrain de l'action.

Prendre sa place sur le plan culturel et sur le plan de l'action revendicative devient vital pour le C.A.I.F. C'est sur ce terrain que celui-ci créera les carrefours qui permettront des contacts permanents et des adhésions d'autres associations à son objectif. Si les associations ne viennent pas à lui, c'est à lui d'aller vers elle.

- sur le plan culturel : se reporter aux moyens

- sur le plan de l'action revendicative

Le C.A.I.F. est appelé aujourd'hui à intervenir sur les questions clés de l'immigration en préparant sur la base de sa plate-forme, une action toujours plus présente sur le terrain des jeunes et des femmes notamment en invitant les associations de jeunes et de femmes à la création d'une coordination nationale de lutte pour l'Egalité des Droits.

III PERSPECTIVES ET ORIENTATIONS PRIORITAIRES :

Aujourd'hui le C.A.I.F. doit se fixer des orientations selon 3 directions prioritaires :

1/ Occuper pleinement de nouveaux espaces :

Parralèlement à son champ d'intervention « traditionnel » le Mouve-

ment Associatif de Travailleurs Immigrés (composantes essentielles du C.A.I.F.) se doit d'occuper et investir dans les nouveaux espaces d'expression et tout particulièrement la **Jeunesse** issue de l'immigration, le problème des **femmes** et de la **famille**, les **droits politiques** et le **droit de vote**, le **champ culturel**...

De ces espaces découlent évidemment le contenu et les formes de l'insertion (la démarginalisation) dans la société.

Les associations de travailleurs-immigrés doivent par conséquent prendre clairement position, en tant qu'acteurs, de ce processus, sans ambiguïté, et ne plus rester en marge de questions aussi fondamentales.

2/ Regroupement et Unité du Mouvement Associatif

Cette seconde direction prioritaire, doit se faire selon un double aspect :

- élargissement :

Le C.A.I.F. doit passer aujourd'hui dans une phase dynamique d'élargissement des associations composantes. Notamment en direction de certaines nationalités non présentes, mais aussi et surtout en direction des associations de la Jeunesse et de femmes issus de l'immigration.

- régionalisation :

Inscrit dans les orientations du C.A.I.F. depuis le début, elle doit aujourd'hui passer dans une phase de concrétisation, par la mise en place de structure régionale en se limitant à une ou 2 expériences pilotes avec une constitution d'antennes locales sur d'autres régions et des correspondants avec le journal du C.A.I.F.

3/ Démarginalisation et Institutionnalisation :

- Le C.A.I.F., comme l'ensemble du Mouvement Associatif Immigré ne peut continuer de vivre dans une situation de semi-marginalité. Si, avec l'abrogation du Décret de 1939, les associations se sont vu alignées sur le Droit Commun, elles restent encore en marge du Mouvement Associatif français. Il nous faut agir donc, dans un processus d'insertion et de reconnaissance réciproque, au sein du Mouvement Associatif Français, qui ne peut être réduit aux Associations Françaises de Solidarité traditionnelle.

C'est une orientation prioritaire que se fixe le C.A.I.F. et les associations membres.

De même, la démarginalisation doit se concevoir, et il faut se battre pour cela, dans le sens d'une prise en compte, par les pouvoirs Publics, de notre Mouvement en tant que partenaire à part entière (dans la concrétisation, la représentation dans les diverses instances non seulement qui touchent l'Immigration mais toutes instances concernées par la vie économique, sociale, culturelle et politique C.N.V.A, F.N.D.V.A, C.E.C...)

Enfin il est nécessaire aussi d'entreprendre un processus de démarginalisation dans l'Eventail des possibilités offertes à toutes les Associations en matière de financement. Etre informé de ces possibilités et pouvoir enfin en bénéficier est un droit en même titre que n'importe quelle Association.

IV LES MOYENS

Pour atteindre les objectifs définis ci-haut, le C.A.I.F. doit avoir des outils et se donner les moyens pour répondre aux défis que connaît l'immigration et le mouvement associatif immigré notamment :

1 - Dans le domaine de l'information et de la communication

Le C.A.I.F. a mis en place un fonds documentaire pour répondre aux besoins des associations dans leurs recherches et études. Ce fonds documentaire sert aussi comme support à l'action-formation entreprise par le C.A.I.F.

Ce fonds documentaire contient :

- les livres traitant de l'immigration
- les mémoires et études de recherches
- les textes réglementant l'immigration
- les revues et articles de journaux.

FONDS DOCUMENTAIRE

DEFENSE DES DROITS

Objet d'un travail quotidien, les permanences juridiques tenues par le C.A.I.F. les lundi-mercredi et vendredi de 16h à 18h à son siège, permettent d'une part d'aiguiller les travailleurs immigrés dans leurs démarches et les soutenir en vue de résoudre leurs problèmes, et d'autre part d'établir un état déterminant, de manière constante, le rapport entre la condition immigrée et la réglementation.

CAIF

La formation, instrument de mise à jour de nos connaissances et pratiques est fondamentale pour les Associations issues de l'immigration. Le C.A.I.F. a mis sur place une cellule de formation pour dispenser 3 sortes de stages :

- Promotion de la vie associative en direction des cadres bénévoles des Associations
 - + formation de formateur
 - + formation à la vie associative
- Formation d'animateurs diplômés
- Formation spécialisée (techniques audio-visuelles, techniques d'animation radio-phonique, initiation à l'informatique...)

CELLULE DE FORMATION

FORUM DES ASSOCIATIONS

Devenu une tradition enrichissant notre patrimoine, le Forum des associations qui se tient chaque année est à chaque fois l'occasion de tenir le Bilan de la vie Associative immigrée et de tracer les perspectives de l'action des associations issues de l'immigration. Il est aussi l'occasion, à chaque fois renouvelée de permettre l'échange entre association sur les diverses expériences et le tissage de liens permettant le raffermissement du Mouvement Associatif immigré toutes générations et toutes nationalités confondues.

Le III^{ème} FORUM aura lieu en Décembre 1986.

**CAIF - INFORMATIONS
MENSUEL D'INFORMATION
ET DE LIAISON**

La nécessité d'occuper le terrain afin de créer un rapport de force favorable. Trois propositions sont soumises à l'appréciation de l'Assemblée Générale

a- création d'un journal capable de porter le point de vue du C.A.I.F. et de ses associations et de donner une information approfondie, la plus large possible et la plus diversifiée à l'opinion publique sur la situation de l'immigration

création d'un bulletin radio pour informer l'ensemble des radio libres et un centre distributeur (minitel) relayant le C.A.I.F. à l'ensemble des Associations de Travailleurs immigrés qui le composent et par delà tout en continuant la diffusion du Bulletin C.A.I.F.-INFO

b- mener des actions d'information auprès d'un large public à travers des forums débats sur des thèmes qui touchent les principales questions de l'immigration (retour, droit de vote, problèmes culturels...

Ceci dans la continuité du Forum organisé par le C.A.I.F., L'année dernière et comme concrétisation de cette nouvelle tradition associative

2 - Coordonner les efforts de toutes les Associations du C.A.I.F., dans le domaine de formation : se donner les moyens pour la création d'un centre de formation, des cadres associatifs au service du plus grand nombre d'associations immigrées. Ce centre peut avoir une autonomie par rapport aux structures du C.A.I.F. tout en étant géré par les représentants des associations immigrées siégeant au sein du Conseil d'Administration.

Il doit aussi prétendre à un agrément sous le label d'éducation populaire, dans ce sens une cellule de réflexion serait une bonne démarche de la part du C.A.I.F.

3 - Dans le domaine de l'équipement : le C.A.I.F. peut être un outil doté de sérieux moyens techniques favorisant un travail de qualité des associations membres (journaux, bulletins, affiches, réalisations audiovisuelles...) ainsi que la création d'un fond commun permettant une autonomie financière et poussant à dépister les moyens de cet autofinancement tout en gardant comme dynamique, face au F.A.S., de protestation et d'action permettant de défendre notre droit à la subvention.

4 - Dans le domaine culturel : l'immigration a produit sur ce terrain des artistes et animateurs de qualité. Il est de notre rôle de renforcer les liens avec cette composante dynamique de l'immigration pour renforcer un front culturel au service de l'immigration. Dans ce cadre l'organisation d'un 6ème Festival et des assises nationales de l'immigration et l'interpellation du Ministère de la Culture nous paraissent des objectifs réalisables. Et permettant cette rencontre avec les élites intellectuels et artistes immigrés.

5 - Dans le domaine de l'action d'une coordination nationale de lutte, le C.A.I.F. est appelé à renforcer à l'égard des populations immigrés son rôle de défense de leurs droits tant, par la permanence qu'il tient, par les rencontres avec les autorités que par l'action sur le terrain.

6 - Rapport avec les partenaires et le Mouvement Associatif Européen
- syndicat : entretenir des rapports d'échanges et de solidarité réguliers avec les syndicats et profiter à ce que les commissions immigrées travaillent en liaison avec le Mouvement associatif immigré.

- partis politiques : de même avec les partis politiques et suivant la tradition de solidarité, il serait profitable pour le C.A.I.F. et pour ceux ci d'avoir des rapports d'échanges continus

- Associations de Solidarité : Tout en respectant l'autonomie de chacun, par rapport fructueux entre le C.A.I.F. et les Associations Française de Solidarité ne ferait qu'enrichir nos activités et nous permettrait d'être présents à toutes les manifestations.

- Europe : A l'instar de la IVème Conférence Européenne, le C.A.I.F. est appelé à renforcer les initiatives de coordination avec le Mouvement Associatif Immigré en Europe.

7 - L'Assemblée Générale recommande au Conseil Permanent d'une part d'établir un programme qui définit ces principales activités, leur échéance et en informe rapidement l'ensemble des associations, d'autre part de prendre des décisions qui s'imposent quand aux structures adéquates qui auront à travailler sur le moyen et le long terme (celle de la formation, l'information...).

COMMISSION «STRUCTURES ET FONCTIONNEMENT»

(...) Les membres de la commission ont procédé de la manière suivante : En partant du rapport d'activité et du débat qu'il a suscité, nous avons fait le constat :

Que toutes les interventions convergent sur les 3 premiers points des objectifs qui ont été fixés par le C.A.I.F. à l'origine de sa constitution :

- Information et Communication
- Formation
- Promotion culturelle

Le débat a également porté sur la carence et la faiblesse de la plupart des Associations membres du C.A.I.F., ainsi que la problématique relationnelle C.A.I.F./Associations.

Face à cette situation, la question était de savoir s'il fallait modifier les objectifs du C.A.I.F., ou les garder en s'efforçant de proposer d'autres structures, mesurant à l'avance l'étendue des besoins humains ; alors que nous avons constaté lors du débat, qu'aucune Association n'est prête et ne peut dans l'état actuel s'engager à investir plus de militants.

C'est sur ce dernier constat que sont portées les discussions en examinant d'abord l'efficacité des structures actuelles (Conseil et Secrétariat).

Il a été fait constat que le Conseil Permanent n'a pas joué son rôle de lien C.A.I.F./Association. (...).

Si nous voulons combler cette lacune et répondre aux objectifs fixés par le C.A.I.F., il était devenu nécessaire de dynamiser les structures déjà existantes en responsabilisant les membres du C.P. et en leur confiant des tâches dans des commissions permanentes au sein du Conseil Permanent :

- Formation
- Information
- Culture

Il nous semble qu'actuellement, sans être trop prétencieux et pour que le C.A.I.F. puisse jouer pleinement son rôle, d'être au service des Associations, en matière de formation et promotion culturelle, cette proposition nous apparaît primordiale.

L'élaboration des programmes d'activité et de leur suivi relèvent de ces commissions.

Un fonctionnement opérationnel pourrait donc éviter les pratiques de blocages de la part des Associations. Il paraît nécessaire et urgent de redéfinir le rôle de chaque association et de ses représentants. La simplification des processus de décision serait l'émanation de la souplesse du fonctionnement.

En ce qui concerne le 4ème point, la commission constate qu'il relève du consensus mais propose à l'Assemblée Générale, la nécessité d'élaborer des échanges approfondis sur les idées majeures avancées par les Associations, contenu du contexte social, politique, économique et culturel. D'une part l'organe d'information du C.A.I.F. «INFO-C.A.I.F.» doit servir de support à ces débats d'idées, d'autre part des actions spécifiques (Conférences, Carrefours, Forum et journées de réflexion) contribueraient à ce développement.

Il serait intéressant que le C.A.I.F. crée une structure théorique et d'analyse afin de mieux cerner les événements et leurs relations avec l'immigration.

S'agissant de l'élargissement du C.A.I.F., il importe de définir les critères d'adhésions afin de faciliter le processus d'intégration aux futurs candidats et de permettre au C.A.I.F. de contacter lui même des Associations.

Quant à la régionalisation, la commission constate qu'il devient urgent d'accélérer le processus d'ouverture du C.A.I.F. vers les régions.

III MOTIONS ET RECOMMANDATIONS

DROITS POLITIQUES

MOTION SUR LES DROITS POLITIQUES

L'Assemblée Générale, réunis les 5 et 6 Octobre 1985 à Ecoubly, constate la présence permanente, structurelle et économique des communautés immigrés dans la société française. Cette réalité concerne aussi bien les jeunes nés en France, que les familles et même les immigrés dont de la 1er génération. Nul ne peut plus ignorer cette donnée essentielle de la vie économique et sociale.

Notre aspiration à l'égalité des Droits doit s'affirmer et commencer à trouver des solutions concrètes sur l'ensemble des terrains.

De ce fait, l'articulation dans le rapport entre les communautés et les pays d'origine d'une part et le rapport à la société d'accueil de l'autre ne peut plus être perçue de la même manière que durant les années 60 et 70.

Ainsi aujourd'hui et pour les années à venir, les questions de l'insertion se pose avec acuité et ne peut plus être contournée. Il s'agit de donner un contenu et des formes à cette insertion qui respectent et garantissent nos Identités Culturelles.

Par ailleurs, le développement de la xénophobie et du racisme entraîne des réactions de la part de nombreuses catégories issues de l'immigration en particulier des jeunes et des femmes (Marche, Convergence...).

Ce combat des jeunes et des femmes, comme celui des travailleurs, doit être soutenu dans leurs aspirations à l'organisation et à l'autonomie.

Dans le contexte actuel, et à l'approche des élections législatives, l'ensemble des Communautés et catégories d'immigrés et issues de l'immigration doit renforcer leur coordination et faire un front commun pour combattre le développement du racisme et exiger la concrétisation de notre aspiration au droit à l'expression. Plus particulièrement, il nous faut impulser et soutenir les initiatives et mobilisations des jeunes et des autres catégories d'immigrés qui vont dans le sens de la concrétisation des droits politiques, civiques, et sociaux en faveur de toutes les communautés immigrées.

III MOTIONS ET RECOMMANDATIONS

SUR LE F.A.S.

MOTION SUR LES F.A.S.

Les associations membres du C.A.I.F. réunis en Assemblée Générale annuelle les 5 et 6 octobre 1985 à Ecoublax, à l'issue de la discussion et de l'adoption du rapport financier relèvent les observations suivantes :

1 - Les associations du C.A.I.F., le C.A.I.F. lui même rencontrent des difficultés de gestion auxquelles il nous faut remédier.

2 - Contrairement à ses orientations déclarées sur la priorité aux Associations Immigrées, le F.A.S., principal financeur des activités du Conseil et des Associations qui le composent ne facilite pas leur tâche.

- d'une part les subventions allouées aux associations sont de loin en deça des besoins réels de ces associations,

- d'une part les subventions allouées aux associations sont de loin en deça des besoins réels de ces associations,

- d'autre par les retards enregistrés dans les mandatements des subventions ne font que renforcer cet handicap,

- par ailleurs, aucun critère n'est avancé aujourd'hui pour allouer les subventions aux associations.

3 - Une discrimination de fait se fait ressentir dans les attributions de subvention du F.A.S. autant dans les sommes allouées que dans les échéances de mandatement entre quelques associations française et les associations de travailleurs immigrés.

Les Associations membres du C.A.I.F. sur la base de ces observations :

- protestent avec vigueur contre ces agissements qui tendent à participer au maintien de la marginalisation des Associations des travailleurs immigrés.

- interpellent le Conseil d'Administration du F.A.S. et son Ministère de tutelle : la Solidarité Nationale, d'intervenir rapidement pour remédier à cet état de fait accablant.

- déclarent leur volonté de mener des actions de protestations ponctuelles afin de faire avancer positivement l'instruction des demandes déposées auprès du F.A.S. et les échéances de mandatement.

- se déclarent solidaires entre elles quand un problème se pose pour l'une d'elles.

III MOTIONS ET RECOMMANDATIONS

REPRESENTATION

MOTION SUR LA REPRESENTATIVITE DU MOUVEMENT ASSOCIATIF IMMIGRE DANS LES ORGANISMES ET INSTITUTIONS

Les communautés immigrés ont exprimé et affirmé leur existence et leur autonomie comme collectivité dans la société française.

Elles se donnent aujourd'hui, à travers le mouvement associatif immigré, des structures d'expression et continuent à revendiquer la prise en compte de leurs préoccupations.

Les pouvoirs publics reconnaissent cette donnée et affirment au niveau des intentions, qu'ils se montrent attentifs à cette revendication.

Nous constatons cependant la présence dans tous les organisations et les institutions existants ou mis en place à cet effet, de personnalités issues de la population immigrée dont certains n'ayant aucun lien avec les structures du mouvement associatif que se donnent nos communautés.

De ce fait, les choix dans les orientations et les décisions arrêtés par ces organes consultatifs ne correspondent pas forcément aux attentes et aspirations de nos communautés et de leur mouvement associatif.

En tant que mouvement associatif, nous désapprouvons cet état de fait et réclavons avec force, que notre représentativité soit légitimée au sein de ces organes consultatifs appelés à se prononcer sur les décisions concernant la collectivité immigrée.

Nous réclavons par ailleurs, que les domaines d'intervention impartis à ces organes consultatifs où notre représentativité serait légitimée, soient plus élargis et que cette représentativité soit étendue à d'autres organes consultatifs.

III MOTIONS ET RECOMMANDATIONS

CONTRE L'APARTHEID

MOTION CONTRE L'APARTHEID

Les Associations membres du C.A.I.F., réunies en Assemblée Générale annuelle à Ecoubly les 5 et 6 Octobre 1985 ;

- Après avoir fait le point sur la situation tant objective que subjective par laquelle passe l'immigration et ayant pris décision qui s'imposent pour y remédier.

- Estimant que la lutte pour l'égalité des Droits est intrinsèquement liée à l'action de Solidarité Internationale

1 - Considère que la situation qui prévaut en Afrique Australe et particulièrement en AZANIE (Afrique du Sud) constitue la forme la plus dégradante de l'exploitation de l'homme par l'homme et reflète l'expression la plus brutale du racisme institutionnalisé.

2 - Dénonce le régime d'apartheid ainsi que les soutiens et actions qui le consolident.

3 - Apporte son soutien indéfectible à la lutte du Peuple d'Azanie et à l'A.N.C. son représentant légitime et demande la libération immédiate et inconditionnelle du militant antiimpérialiste, symbole de la lutte contre l'apartheid, le Camarade Nelson MANDELA.

**ASSOCIATIONS DE TRAVAILLEURS IMMIGRES
MEMBRES DU C.A.I.F.**

A.T.A.F. Association des Travailleurs Algériens en France
23 bis, rue Pinel 93200 SAINT DENIS Tél: 42-43-43-20

C.T.A. Comité des Travailleurs Algériens
37 bis, bd de La Chapelle 75010 PARIS Tél:48-03-34-04

A.T.M.F. Association des Travailleurs Marocains en France
32, rue Paul-Vaillant Couturier 92230 GENNEVILLIERS
Tél:47-93-85-30

A.T.T. Association des Travailleurs de Turquie
19, rue de l'Echiquier 750.0 Tél:45-23-48-08

F.A.E.E.F. Fédération des Associations d'Espagnols en France
20-22, rue Richer 75009 PARIS Tél:47-70-4ds1-17

A.T.F. Association des Tunisiens en France
67, rue de Dunkerque 75009 PARIS Tél:42-80-44-13

C.C.P.F. Conseil des Communautés Portugaises en France
8, rue Popincourt 75011 PARIS Tél:47-00-58-22

F.E.T.R.A.N.I. Fédération des Travailleurs d'Afrique Noire Immigrés
67, rue de Dunkerque 75009 PARIS Tél:42-85-04-10

U.T.I.T. Union des Travailleurs Immigrés Tunisiens
67, rue de Dunkerque 75009 PARIS Tél:42-80-01-37

A.M.F. Association des Marocains en France
20, rue du Centenaire 92800 PUTEAUX Tél:42-04-29-19

LES YEUX OUVERTS
C- Maison des femmes 8, cité Prost 75011 Tél:43-48-24-91

**A.P.F.E.E.F. Association de Parents
et Familles Espagnols Emigrés en France**
33, rue de Linné 75005 PARIS Tél:43-31-88-28

**C.E.D.E.P. Centre d'Etudes et de Dynamisation des Emigrés Portu-
gais**
92, rue de Clignancourt 75018 PARIS Tél:42-23-79-23

U.G.T.S.F. Union Générale des Travailleurs Sénégalais en France
2, rue Bellini Apt 179 92800 PUTEAUX Tél:47-73-54-11

U.T.A.F. Union des Travailleurs d'Afrique Noire
67, rue de Dunkerque 75009 PARIS Tél:42-85-02-00